

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/09/2015

Le 14 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excuses : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Chantal NOEL, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Dominique VIAL (Pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux),

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités de Massieux, desserte en fibre optique

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement économique, indique que la Communauté de communes a sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'Electricité de l'Ain en mars 2014 et mars 2015 sur l'amenée de la fibre optique dans les parcs d'activités de la CCDSV.

Actuellement, trois zones d'activités communautaires sont desservies par la fibre optique : La zone industrielle de Reyrieux, le Technoparc Saône Vallée à Civrieux et la zone d'activités en Presle à Savigneux.

Des études techniques ont été réalisées par le SIEA pour le parc d'activités de Trévoux et le parc d'activités de Montfray à Fareins et le seront prochainement pour le parc d'activités de Massieux.

L'entreprise Duqueine dont le siège social est situé sur le parc d'activités de Massieux demande à être desservie au plus vite par la fibre optique, notamment pour ses relations avec le site de Civrieux et avec ses clients.

Le SIEA a redéfini les conditions de participation des Communautés de communes ou d'agglomération dans le déploiement du réseau de communication électronique (fibre optique) sur les zones d'activités communautaires. Une participation financière est désormais sollicitée ; elle est fixée ainsi :

- 50 % du coût HT des liaisons fibre optique jusqu'au périmètre de la zone d'activités ; (Déploiement de l'artère et du tronc commun).
- Intégralité du coût HT des travaux réalisés à l'intérieur de la zone.

Afin de lancer les études techniques de desserte du Parc d'activités de Massieux, le SIEA a saisi la CCDSV afin d'établir une convention d'engagement. Cette convention porte sur :

- L'engagement de la CCDSV au financement des travaux, conformément aux nouvelles règles définies par le SIEA ;
- Le lancement des études techniques par le SIEA et l'établissement du plan de financement et donc du montant à la charge pour la CCDSV ; Celle-ci devra ensuite se prononcer sur ce plan de financement définitif et sur le montant de sa participation.
- L'engagement de la CCDSV de verser au SIEA un acompte de 100 % de la participation communautaire fixée (ce versement conditionnera la réalisation des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 1 abstention et 34 voix pour :

- APPROUVE le projet de desserte en fibre optique du Parc d'activités de Massieux par le SIEA ;
- ADOPTE la convention d'engagement proposée par le SIEA, sous réserve des modifications suivantes : Article 1 - 2^{ème} alinéa : Au regard des coûts (...) à réaliser, le SIEA propose à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée d'apporter son concours financier de sorte que (...); Article 3 - 2^{ème} alinéa : Selon le plan de financement définitif (...), un acompte représentant 50% de la participation communautaire fixée.
- MANDATE le Président pour faire modifier la convention par le SIEA selon les termes ci-dessus et signer cette convention après modification.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **23 SEP. 2015**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150914-2015C104-FI
Affichage le : **23 SEP. 2015**

A Trévoux, le 14/09/2015

Le Président,
Bernard GRISON

